**7035**

**Projet de loi**

**portant fusion des communes de Mompach et de Rosport**

Le projet de loi consacre la volonté de réaliser la fusion des communes de Mompach et de Rosport en une nouvelle commune dénommée « Rosport-Mompach ».

Les conseils communaux des communes de Mompach et de Rosport ont entamé dès l’automne 2015 des discussions concrètes en vue d’une éventuelle fusion. La fusion des communes devra permettre la création d’un service public de proximité amélioré par la création d’infrastructures communales de qualité et par la mise en place d’un service administratif performant.

Les communes de Mompach et de Rosport collaborent déjà au niveau de certains syndicats de communes (Internationales Abwasserklärwerk Mompach/Trier-Land, SIAEE, SICEC, SIGRE et SYVICOL).

Le projet de loi prévoit certaines mesures transitoires : le collège des bourgmestre et échevins se composera jusqu’aux élections communales de 2023 de quatre élus, à savoir un bourgmestre et trois échevins, dont deux sont issus du conseil communal respectivement de la section de Mompach et de celle de Rosport. Le conseil communal se composera de treize conseillers, ce nombre étant ensuite réduit à onze conformément à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. Les élections se feront jusqu’à celles qui auront lieu en 2023 au système de la majorité relative.